

MÉDECINS GÉNÉRALISTES, ONCOLOGUES, VOUS LE SAVEZ...

LES PODOLOGUES PEUVENT AMÉLIORER LA PRISE EN CHARGE DE VOS PATIENTS ATTEINTS D'UN CANCER

MAIS DÉCOUVREZ CE QUI VA BIENTÔT CHANGER POUR VOS PATIENTS !

AFIN D'AMÉLIORER LES CONDITIONS DE SANTÉ DES PATIENTS EN TRAITEMENT ANTI-CANCÉREUX, UN ACTE DE PRÉVENTION (AVANT LE TRAITEMENT) ET UN ACTE DE SOIN (PENDANT LE TRAITEMENT), SERONT PRIS EN CHARGE. **NOUVEAU !**

[Objectif]

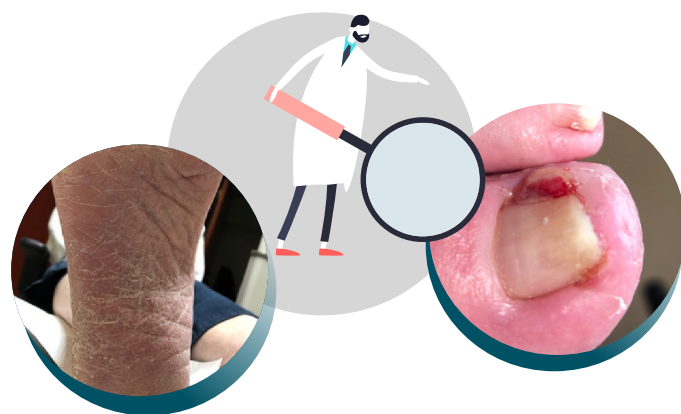
Améliorer la prévention et la prise en charge du **Syndrome Main-Pied** pouvant survenir dans le cadre de certains traitements de chimiothérapie oraux ou thérapies ciblées...

[Un nouveau dispositif !]

Il s'agit de la création d'un **nouvel acte pris en charge à 100 %** pour le patient **sur prescription de l'oncologue**.

Cet acte prévoit

- 1 **une séance de prévention** avant une chimiothérapie et/ou avant une thérapie ciblée
 - 2 **une séance de soins** pendant les semaines du traitement de chimiothérapie
- ✓ **Un compte-rendu sera adressé** par le podologue à l'oncologue et au médecin traitant du patient.



Ensemble, améliorons la prise en charge des patients atteints d'un cancer !

Ces nouvelles dispositions prendront effet de façon imminente (mi-mars)
Une formation sera également prochainement disponible.
Restez informés de la mise en place de cette mesure en consultant le site de l'URPS des Pédicures Podologues



En partenariat avec

